

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 janvier 2024 à 18 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 janvier, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Henri de LATOUR, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 22 janvier 2024 en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. de LATOUR, M. BENEFICE, Mme ZANCHI, M. FLOUTIER, M. SERRE, Mme OLIVIER, M. LAFONT, Mme GINSBOURGER, Mme ROLAND, M. VIVET, Mme MARTIN, M. GAUTHIER

Mme MALAIZE donne pouvoir pour voter en son nom à M. de LATOUR

ABSENTS : Mme HUNEAULT, M. HOUIN

—————
Madame Isis OLIVIER est élue secrétaire de séance
—————

Mme Jocelyne ZANCHI et Mme Dominique ROLAND informent l'assemblée qu'elles font un enregistrement audio de la séance.
—————

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2023**

Sans observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2023 est adopté par 11 voix « Pour » et 2 abstentions.

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2023**

Sans observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2023 est adopté par 11 voix « Pour » et 2 abstentions.

ACHAT MATERIEL SON ET LUMIERE – SERVICE COORDINATION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité d'investir dans du matériel son et lumière pour la salle municipale de la filature.

M. BENEFACTICE : *D'abord, c'est inhabituel qu'on porte ça en délibération, là c'est une demande particulière de la Trésorerie. Ce matériel pour un total de 838.92 € HT, c'est pour la Filature. Il y a aussi du matériel et des accessoires pour le tableau électrique pour les festivités. Il y a un remplacement de guirlandes de guinguette, qui peuvent être louées auprès de la régie de coordination pour les manifestations des associations.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'achat de matériel « Son et Lumière » pour la salle de la filature, au prix de 838.92 € (Dont écotaxe de 6 €) HT,
- DIT que cette somme est inscrite à l'article 2157 du Budget Primitif 2024 de la Commune.

TARIFS H.T. « CENTRE CULTUREL ET DE FORMATION LA CURE » - ASSOCIATIONS LASALLOISES (TVA A 20 % A AJOUTER)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de définir un nouveau tarif au mois pour l'occupation d'une salle simple pour les associations lasalloises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer le tarif de 125 € H.T. par mois pour la location d'une salle simple, à compter du 1^{er} février 2024.

AIDE FINANCIERE POUR LE VOYAGE PEDAGOGIQUE – COLLEGE LA GALABERTE A SAINT HIPPOLYTE DU FORT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le collège de la Galaberte à Saint Hippolyte du Fort organise durant l'année scolaire 2024 un voyage pédagogique pour les collégiens des sections euro espagnol et euro anglais.

Ce voyage aura lieu du 5 au 8 février 2024 à destination de Barcelone.

Le prix de revient par élève est de 338,83 €. Pour tout élève ayant adhéré au FSE, une aide de 50 € sera apportée.

Le prix de revient pour la famille serait alors de 280 €.

Certains de ces élèves résident sur la commune de LASALLE. A ce titre le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer une aide financière de 55 € par enfant
- DIT que cette aide financière sera versée aux parents qui se sont acquittés du paiement du séjour,
- PRECISE la liste des enfants concernées par ce séjour et l'identité des parents :

Nom	Prénom	Nom des parents
ANSEAUME	Mila	Mme GARNIER Florence
		M. ANSEAUME Michaël
BILBAO	Romane	Mme BILBAO Magali
GARCIA BALIDIAN	Viviane	Mme BALIDIAN Sonia et M. GARCIA José
ARQUIER	Irma	M. ARQUIER Boris
		Mme MARINIER Patricia
ARTIGUES	Raphaël	Mme ARTIGUES Marie
MICU	David	M. MICU Stélian et Mme GHINUTA Mihaela
PIERESCHI-RIVERA	Eliott	Mme PIERESCHI Charlotte
VEZINET	Zélia	M. VEZINET Adrien
		Mme PASCAL Séverine

- DIT que cette somme est inscrite à l'article 65741 du Budget Primitif 2024 de la Commune.

Mme ZANCHI : Je voulais préciser que comme le séjour avait été réglé par les parents, cette somme va être directement versée aux parents.

DETR 2024 – DEMANDE D'AIDE A L'ETAT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - RUE DU PONT VIEUX, RUE BASSE ET RUE DE LA CALADETTE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible d'obtenir une aide financière au titre de la DETR 2024 pour de travaux de réfection de voirie de la Rue du Pont Vieux, la Rue Basse et la Rue de la Caladette.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFIGE.

M. BENEFIGE : D'abord sur le montant, on a établi le plan de financement et on a déposé la demande de financement en décembre mais il nous manquait un seul élément à ce dossier : la délibération du Conseil Municipal. On délibère avec un mois de retard mais c'est pour ça que les sommes portées sur ce plan de financement sont celles passées à l'époque. Dans la délibération suivante, on va voir qu'il ne s'agit plus des mêmes sommes mais ce n'est pas gênant parce que, lorsqu'on demande une subvention, en particulier pour la

DETR, c'est un pourcentage. L'Etat ne s'engage pas sur un montant mais il s'engage sur un pourcentage de 40 %. Si ça diminue, ils appliquent la règle des 40 % mais si ça augmente ils restent sur le montant initial.

M. GAUTHIER : *Et si la demande est refusée ? Comment on fait ?*

M. BENEFICE : *C'est une subvention, elle n'est jamais acquise d'avance.*

M. GAUTHIER : *Est-ce qu'il y a un plan B ?*

M. BENEFICE : *Le plan B, c'est l'emprunt.*

M. de LATOUR : *S'ils font ça, on sera très malheureux car la DETR a des dettes vis-à-vis de la commune depuis 2017, monumentales. C'est-à-dire qu'ils se sont engagés sur des sommes et ne les ont pas versées.*

Mme ROLAND : *Sur la Cure ?*

M. BENEFICE : *Oui sur la Cure.*

Mme ROLAND : *Ca n'a toujours pas été versé ?*

M. de LATOUR : *Non, 180 000 €. Ca nous plombe le budget.*

M. VIVET : *Comment on établit 40 % ?*

M. BENEFICE : *C'est le maximum.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de travaux de réfection de voirie de la Rue du Pont Vieux, la Rue Basse et la Rue de la Caladette, évalué à 297 382.47 € HT,
- SOLLICITE une aide financière de 118 952.99 €, soit 40 % du montant des travaux, au titre de la DETR 2024 pour la réfection de la voirie de la Rue du Pont Vieux, la Rue Basse et la Rue de la Caladette,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

CHOIX DES ENTREPRISES – TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU PONT VIEUX, RUE BASSE ET RUE DE LA CALADETTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du résultat de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie – Rue du Pont Vieux, rue Basse et rue de la Caladette.

Entreprises	Montant de l'offre Base	Montant de l'offre Variant
Entreprise MICHEL	301 293,50 €	278 360,70 €
COLAS France	249 931,20 €	221 374,80 €
GIRAUD / CABRIT TP	221 606,97 €	199 997,01 €

M. BENEFICE : *La commission des finances a examiné l'ouverture des offres en présence du cabinet Gaxieu et donc elle propose de choisir car il y avait une variante. Il y avait une proposition de base et une variante. La variante c'est un choix différent au niveau des matériaux. Le résultat en termes d'aménagement est le même par contre esthétiquement c'est un peu différent, mais ça a l'avantage d'être moins cher. Donc on propose la solution avec la variante et avec l'entreprise GIRAUD SAS / CABRIT TP, la mieux disante. Elle est à la fois la moins chère et à la fois la mieux disante au niveau technique.*

Mme MARTIN : *C'est-à-dire que le 1^{er} appel d'offres qui proposait 220 000 €, que vous aviez refusé, finalement là on arrive au même montant.*

M. SERRE : *20 000 € de moins. Le 1^{er} appel d'offres c'était sur un caniveau central béton avec des accotements sur les murs béton. La variante que le cabinet Gaxieu a proposée c'est d'aller au moins cher, le moins cher c'est goudron du départ jusqu'à la fin, le caniveau central goudronné, accotements sur les murs goudronnés, avec étanchéité, ce qui nous fait gagner 20 000 €.*

M. GAUTHIER : *Je voudrais quand même préciser pour ceux qui n'étaient pas à la commission, c'est quand fait par rapport au 1^{er} appel d'offres, c'est exactement les mêmes entreprises et donc les montants n'ont pas changé. Comme on a trouvé que c'était trop cher, ils ont proposé des variantes moins chères.*

M. BENEFICE : *C'est le cabinet Gaxieu qui a eu l'idée de la variante, ce n'est pas les entreprises.*

M. SERRE : *On a déjà travaillé avec l'entreprise GIRAUD / CABRIT, et ils font du bon travail.*

M. de LATOUR : *Il faut aussi parler des conséquences des travaux faits par Benoi et la SPIE car maintenant il y a des maisons qui prennent l'eau. On peut penser que les travaux ne sont pas innocents.*

M. SERRE : *Les travaux sont très urgents. Si on choisit ce soir l'entreprise, il faut attendre, le cabinet Gaxieu s'est mis en relation avec le SMEG, de telle manière à savoir si tous les réseaux sont placés. A partir du moment où tous les réseaux sont enterrés, on pourra attaquer la voirie, pour éviter de faire des trous par la suite.*

- M. de LATOUR :** *C'est eux qui vont réparer les maisons qui prennent l'eau ?*
- M. SERRE :** *Normalement, les maisons qui ont pris l'eau c'est parce qu'il y a eu un épisode malheureux, et surtout parce que la chaussée était bombée à l'état initial et ils ont restauré la chaussée telle qu'elle était, bombée, sauf que les caniveaux qui étaient sur les côtés avec les égouts qui récupéraient l'eau de pluie ont été colmatés, ce qui fait que l'eau de pluie filait dans la rue donc tous les appartements en contre-bas ont pris l'eau.*
- M. VIVET :** *C'est couvert par l'assurance ?*
- M. SERRE :** *L'assurance de l'entreprise a couvert une partie des dégâts. C'est pour ça que si vous passez dans la rue du Pont Vieux, en voiture, attention aux bas de caisse, ils ont fait des rebords très hauts.*
- M. VIVET :** *Par rapport au timing des travaux, ça va se faire quand ?*
- M. SERRE :** *Il faut compter environ 2 mois de travaux, du moment où on a la certitude que tous les réseaux sont enterrés. On attend encore la réponse de Gaxieu pour savoir si vraiment tout est réalisé, qu'il n'y a plus à revenir sur la chaussée. Le SMEG a mis les câbles mais c'est ENEDIS qui les vérifie, c'est eux qui donnent leur accord. On attend aussi leur réponse, qui devrait être donnée très rapidement et après les travaux débiteront.*
- M. BENEFICE :** *Dans les deux mois, il n'y a pas la durée de préparation ?*
- M. SERRE :** *Dès qu'on a la réponse on commence le chantier.*
- Mme MARTIN :** *Par rapport à la demande de DETR, on va commencer les travaux sans savoir si on va avoir la subvention.*
- M. BENEFICE :** *Il faut que le plan de financement soit ficelé, c'est-à-dire que l'emprunt soit obtenu.*
- Mme MARTIN :** *Et ça ne va pas durer plus d'un mois ?*
- M. BENEFICE :** *Non.*
- Mme ROLAND :** *L'emprunt se fait hors DETR.*
- M. VIVET :** *Tu ne peux pas déposer un dossier d'emprunt avant d'avoir la DETR.*
- M. BENEFICE :** *Si.*
- M. VIVET :** *Mais on va emprunter plus.*

- M. BENEFICE :** *On va emprunter peut-être aussi pour d'autres travaux, c'est une question qu'on va se poser, qu'on va essayer de déterminer assez rapidement. Au lieu d'emprunter pour un seul travaux on va le faire pour un plan de travaux pour 2024.*
- M. VIVET :** *De toute façon, l'emprunt couvrira tous les travaux.*
- Mme ROLAND :** *Moins la subvention du Département qui, elle, est acquise.*
- M. VIVET :** *En fait, les travaux seront finis quand ?*
- M. SERRE :** *Fin mars, on espère.*
- M. de LATOUR :** *Ces travaux se termineront fin mars quand débiteront ceux de la crèche.*
- M. SERRE :** *Je précise aussi qu'on va avoir une réunion avec les riverains, les entreprises et le maître d'œuvre dans laquelle il nous donnera le planning définitif.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise GIRAUD SAS / CABRIT TP pour la réalisation des travaux de voirie pour un montant de 199 997.01 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme ROLAND :** *Où en est le PLU ? On devait avoir une réunion publique sur une retransmission des ateliers.*
- M. de LATOUR :** *Le PLU est un peu en standby. On avait besoin de la présence de Stéphanie car c'est elle qui a suivi le PLU depuis le départ et que là elle est surchargée de boulot et ça va être compliqué à mettre en place aujourd'hui. Mais il est évident qu'on garde toujours cette idée en tête de faire un PLU mais on n'est pas pressé. On n'est pas pressé pour plusieurs raisons. Dans un PLU, on établit une cartographie de la commune, sur les zones constructibles et d'autres qui ne le sont pas... C'est des choix qui sont quand même très importants et qui impliquent des frais derrière, si vous déterminez une zone constructible, ça veut dire que vous amenez les réseaux secs, les réseaux humides, l'accessibilité... Donc, tout ça fait qu'on n'est pas pressé de dépenser cet argent.*

Mme ROLAND : *Ma question c'était qu'il y a eu des ateliers participatifs, nous on n'a rien eu en tant qu'élu, on voudrait être informé de ce qui s'y est fait, si on a une retransmission.*

Mme ANDRE : *A minima, cette réunion publique va se faire, j'aimerais bien, d'ici un mois maximum pour effectivement restituer le travail des ateliers, les comptes-rendus ont été faits, ceux qui ont participé aux ateliers en ont été destinataires. Maintenant l'étape importante à faire c'est la diffusion auprès du public.*

Mme ROLAND : *Il devait y avoir un rendez-vous avec le CAUE pour les Glycines.*

M. FLOUTIER : *C'est aussi en standby mais je vais reprendre contact avec eux.*

Mme ROLAND : *Par rapport au hangar photovoltaïque, il y a un projet de faire des box ?*

M. de LATOUR : *Depuis le départ.*

Mme ROLAND : *Qui seraient alloués à qui ?*

M. de LATOUR : *A ceux qui en feront la demande. Il y a déjà une demande qui a été faite par l'EPI, pour faire un garde-meubles pour eux.*

M. LAFONT : *Sur les 5 box qu'on pourrait faire, le 1^{er} le laisser pour l'évacuation des eaux et le dernier on le garde. Il resterait 3 box de 75 m².*

Mme ROLAND : *Qui seraient donc loués à des associations et dont le tarif n'a pas encore été déterminé.*

Mme MARTIN : *Ils sont prêts ces box ?*

M. FLOUTIER : *On en a parlé mais ce n'est pas quelque chose qui va se faire dans l'immédiat. On a fait un devis il y a 2 ans et la dalle, la fermeture, le portail, la lumière... c'était 75 000 €. Donc ce n'est pas pour tout de suite.*

Mme ROLAND : *En ce qui concerne l'aménagement du parking Paulhan ?*

M. FLOUTIER : *C'est pour faire un sens de circulation autour, on entrerait avec un sens unique qui va jusqu'à chez Christian Cros et quand on revient de l'autre côté, on divise en deux, par des poteaux et des barrières dessus, ça permettrait d'augmenter la capacité de stationnement.*

Mme ROLAND : *Le problème des poteaux, c'est une réflexion, parfois le parking quand il n'y a pas d'évènements ou autres, il est utilisé pour mettre un chapiteau alors que là, il n'y aurait plus moyen.*

M. FLOUTIER : *Si, parce que du côté rivière ça sera très très large. Justement c'est très large et on a toujours le projet d'aménager cet endroit pour avoir un accès à la rivière en-dessous.*

Mme ROLAND : *Mais de toute façon on n'a plus d'eau.*

Mme MARTIN : *J'ai une question sur la communication de la Cure. Parce qu'à la réunion qu'il y a eu, il y a 2 jours, on a parlé de 2 actions : de refaire le site de la Cure, je n'en parle pas dans l'immédiat parce que, effectivement, c'est un coût important et on a dit qu'on le revoyait dans le cadre des budgets 2024. Par contre la plaquette, où c'est un coût nettement moindre, est-ce qu'on pourrait la faire avant de parler des budgets sachant que, de mémoire, on avait prévu un petit budget « communication » en 2023. Je trouve que cette plaquette gagnerait à être finalisée rapidement.*

M. de LATOUR : *Tout ce qui se met en route à la Cure nécessiterait un petit investissement de mobilier, de petits matériels, de communication puisqu'il y a eu la commission « communication », et effectivement on essaye toujours de dépenser le moins d'argent possible mais peut-être qu'on pourrait faire un effort.*

Mme MARTIN : *De mémoire, on avait 1 000 € de budget « communication » dans le budget Cure.*

M. BENEFIGE : *Si on parle de budget, on va la faire puisqu'on doit le voter mi-avril.*

Mme MARTIN : *Je te parle de 2023.*

M. BENEFIGE : *2023, il est bouclé. Ce n'est plus les dépenses 2023, c'est 2024.*

Mme OLIVIER : *Je n'ai pas de question mais une information, c'est ce qui se passe à la maison de santé, je t'invite Patrick à en parler.*

M. BENEFIGE : *Il y a des bonnes nouvelles à partager. Vous avez reçu l'information. Nous avons un 2^{ème} médecin présent 2 jours par semaine, ce médecin est là pour au moins 6 mois, et il prendra une décision ultérieurement pour savoir s'il continue, s'il passe à temps plein ici. Ensuite nous allons avoir 2 kinés qui se sont manifestés et qui ont annoncé qu'ils commenceraient à partir du mois de mars. Dont un qui, d'entrée, dit qu'il travaillera à temps plein, principalement en cabinet mais également à domicile et la*

2^{ème} personne qui travaillerait principalement à domicile mais aussi en cabinet mais dans un premier temps, comme elle quitte la région parisienne, elle sera à partir du mois de mars pas tout le temps sur la commune et ça ne sera qu'en septembre, aux dernières nouvelles, qu'elle pourrait être là à temps plein. On a aussi, effectivement un 2^{ème} médecin, c'est un interne qui finit sa formation et qui est très intéressé pour s'installer à Lasalle, mais ça ne se fera pas avant la fin de l'année de toute façon.

M. SERRE : *Je rajouterai que le médecin qui vient de s'installer est excellent.*

M. de LATOUR : *Ce qu'on peut faire savoir aussi, c'est que lorsque des patients arrivent à la maison de santé et qu'on leur propose l'autre médecin, le médecin nouveau, ils disent « non, on veut Baumann », ce n'est pas possible.*

M. BENEFACTE : *C'est un phénomène qui va s'atténuer.*

M. de LATOUR : *Il faudrait qu'il s'atténue rapidement.*

M. BENEFACTE : *Nous avons eu une visio, cet après-midi, avec Mme DELALONDE, conseillère régionale, sur la thématique du GIP « ma santé, ma région », c'est le GIP qui permet éventuellement d'instaurer un dispositif qui salarie les médecins. Pourquoi on a eu cette visio, parce que vu la problématique de la présence de médecins à Lasalle, il faut chercher des solutions, et on nous dit que de jeunes médecins sont intéressés par ce statut. Est-ce que les médecins qui veulent s'installer vont nous demander d'être salariés ou pas. On avait besoin d'être informés sur cette question, donc à cette visio, il y avait 2 membres du comité des usagers de la maison de santé, il y avait le docteur Baumann, c'était bien qu'il y soit car il a posé des questions sur ce statut. En visio, il y avait aussi, Mme Fanchon Ginesti, la coordinatrice de la CPTS, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, qui coordonne les 3 maisons de santé, moins pour celle de Lasalle puisque ce n'est plus une SISA mais elle s'y intéresse. Le comité des usagers organise une réunion publique pour informer sur la maison de santé, sur ce qui se passe, le 27 février 2024.*

Mme OLIVIER : *Il y a aussi le cabinet d'infirmiers.*

M. BENEFACTE : *Le cabinet d'infirmiers est à nouveau complet puisqu'ils étaient 4, après ils ont été un temps 3, et ils sont à nouveau 4. C'est aussi une bonne nouvelle.*

La séance est levée à 19 h 32.